

La Chambre d'agriculture de la Vienne fait une remise sur ses prestations

jeudi 12 mars 2026, par [lpe](#)

"Les élus au sein des différents collèges à la Chambre d'agriculture de la Vienne se sont réunis en Session ordinaire ce jeudi 12 mars. Ce temps d'échange a été l'occasion de présenter les sujets qui font l'actualité de la Chambre et des agriculteurs, sur fond d'inquiétudes quant au contexte économique, sanitaire et climatique.

Face à l'irresponsabilité et à l'inaction du gouvernement pour remédier à cette situation, la Chambre d'agriculture a présenté sa décision adoptée en bureau le 3 mars 2026 : une mesure exceptionnelle prévoyant une **remise de 35% sur les prestations de conseil individuel réalisées en 2026**.

Cette remise vise à soutenir l'accès au conseil, accélérer les projets et renforcer la solidité et la performance des exploitations agricoles, dans un contexte particulièrement exigeant. Elle traduit concrètement nos orientations stratégiques adoptées en faveur de l'accompagnement économique des fermes du département.

Valable sur les prestations proposées par la Chambre d'agriculture, la remise s'applique :

- Aux entreprises agricoles
- Aux futurs agriculteurs

Elle concerne les prestations de conseil individuel impliquant la présence d'un conseiller Chambre : accompagnement PAC, prestations réglementaires, installation et transmission, élevage et environnement, agroforesterie et haies, aides et dispositifs d'accompagnement, ainsi que le conseil individuel en productions végétales et maraîchage.

La mesure est applicable à toute prestation réalisée et facturée en 2026, ou au titre de la campagne agricole 2025-2026. Toutes les prestations ne peuvent pas bénéficier de la remise. Les prestations collectives, MesParcelles ou celles fortement subventionnées sont exclues, car leur fonctionnement et leurs sources de financement ne sont pas compatibles avec cette action.

La Chambre s'inscrit aujourd'hui dans une situation financière saine, issue d'une gestion rigoureuse et responsable dans la durée. Cette solidité budgétaire permet de transformer un excédent budgétaire en levier direct de soutien aux agriculteurs et aux porteurs de projets du territoire.

La Chambre d'agriculture de la Vienne fait le choix d'investir concrètement dans l'agriculture du département et dans le soutien à tous les agriculteurs.

Elle agit avec responsabilité et engagement, au service de celles et ceux qui produisent, entreprennent et font vivre l'agriculture de la Vienne."

Philippe TABARIN

Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne